

Bien entendu, nous espérons qu'il sera question de prendre une telle mesure. Le député n'a pas l'habitude de défendre les grosses entreprises, mais, comme il est député, il faut prendre ses observations au sérieux et les signaler à l'attention des ministres appropriés. Je tiens par ailleurs à souligner que les subventions accordées dans le cadre du Programme d'encouragement du secteur pétrolier ne visent pas uniquement Dome. Elles sont offertes à toutes les sociétés qui ont des activités au large des côtes de l'Atlantique, dans d'autres régions inexploitées et dans tout le Canada. Pour engager des dépenses, le gouvernement doit obtenir du Parlement l'approbation de ces prévisions budgétaires et se conformer aux dispositions législatives adoptées à la Chambre. Que je le sache, le ministre est doté d'un nombreux personnel dont le rôle est de veiller au respect de ces dispositions. Si mon honorable ami peut fournir des preuves à l'effet contraire, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et moi-même serons très heureux d'examiner les faits qu'il nous soumettra.

De toute façon, si les compagnies en question ne respectent pas les critères d'admissibilité pour obtenir ces fonds, ceux-ci ne seront pas dépensés même s'ils figurent dans les prévisions budgétaires; un délai est prévu pour l'affectation de ces fonds et on en tiendra compte dans l'évaluation de la situation financière à la fin de l'année financière. En terminant, même si ce plaidoyer angoissé en vue de rescaper immédiatement une très vaste entreprise émane d'un porte-parole inattendu, je le signalerai rapidement au ministre des Finances et au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

● (1640)

M. Skelly: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre devrait cesser d'induire la Chambre en erreur. Il sait que nous avons réclamé . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député se lance dans un débat et il a parlé assez longuement. La présidence cède la parole maintenant au député de Mississauga-Sud et au député de The Battlefords-Meadow Lake.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, l'an dernier, le ministre avait constitué dans les prévisions budgétaires une réserve centrale de 900 millions de dollars. Cette année, il l'a ramenée à 800 millions même s'il a accru de façon spectaculaire, soit de plus de 10.4 p. 100, les dépenses prévues. Pourquoi la réserve centrale est-elle réduite alors que le montant total qu'il se propose de dépenser est si élevé? Il est d'usage de constituer une réserve centrale dépassant les dépenses de 1 p. 100. Or, cette réserve n'est plus que de 0.8 p. 100 des dépenses prévues. N'est-ce pas simplement pour laisser croire que les prévisions budgétaires ne seront pas aussi ruineuses qu'elles le sont effectivement?

M. Gray: Si la réserve centrale a cette ampleur, monsieur le Président, c'est en raison de l'évaluation soignée qu'ont fait les fonctionnaires de son utilisation possible pour financer les programmes en attendant de les faire figurer dans les budgets supplémentaires et aux autres fins habituelles. Je m'imaginai que mon honorable collègue se réjouirait de cette tentative d'austérité. Vu ses observations, cependant, je vais m'enquérir auprès de mes collaborateurs. Certes, si des raisons justifiaient l'établissement d'une réserve centrale plus considérable, je les signalerais volontiers au ministre des Finances et aux autres membres du cabinet.

Budget principal des dépenses

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le ministre sait sans doute qu'outre la réserve centrale de l'année dernière, il disposait d'une réserve sur les enveloppes des programmes de 2.4 milliards de dollars, de sorte qu'il disposait en tout de 3.3 milliards de dollars. Ainsi, il est allé bien au-delà des 5.763 milliards de dollars de ses prévisions. Autrement dit, il aurait eu besoin l'année dernière en sus de ses réserves, de 2.4 milliards de dollars; pourtant, cette année, il réduit ses réserves et prétend qu'il n'aura pas besoin de suppléments et qu'il n'ira pas au-delà de ses réserves. Pourquoi le ministre ne dit-il pas franchement la vérité? Puisqu'il sait qu'il aura besoin de 5 ou 6 milliards de dollars de plus pour ses dépenses supplémentaires, pourquoi n'inclut-il pas ces réserves dans son budget au moment où il l'élabore? Cessons de leurrer les gens.

M. Gray: A ma connaissance, monsieur le Président, les chiffres avancés pour les différentes enveloppes ont suffi à régler les dépenses supplémentaires. Évidemment, si le ministre des Finances élabore un nouveau cadre fiscal et rajuste les enveloppes, il faudra en tenir compte une fois que le budget principal aura été déposé. Contrairement à l'année dernière où le budget principal des dépenses a précédé l'exposé budgétaire, le ministre des Finances, suivant la formule plus traditionnelle que nous avons adoptée cette fois-ci, a présenté son exposé budgétaire avant de déposer le budget principal des dépenses. Je me réjouis que mon collègue ait signalé que nos débours globaux et le cadre qu'ils représentent doivent prévoir une marge pour les dépenses supplémentaires. Voilà pourquoi nous avons un chiffre pour les réserves des enveloppes. Pour autant que je sache, tout comme le gouvernement précédent, nous n'avons pas présenté par le passé à la Chambre, au moment d'établir le régime des enveloppes, de budgets supplémentaires qui dépassent les limites financières que le ministre des Finances a fixées. Je prends certes note de ses observations. Que je sache, nous avons fait preuve d'esprit de suite avec le régime des enveloppes, allant même jusqu'à présenter à la Chambre des budgets supplémentaires en tenant compte des limites prévues pour les diverses enveloppes.

J'ajouterais que l'intéressante question du député au sujet de la réserve centrale met en valeur un aspect que j'ai signalé au cours de mon exposé, à savoir, que le budget principal traduit l'optimisme avec lequel le gouvernement et le secteur privé entrentvoient la situation économique. Aussi l'ampleur de la réserve centrale est-elle caractéristique de cette optique et suppose qu'elle ne fera pas l'objet des mêmes contraintes que l'année dernière, alors que l'économie commençait à peine à se rétablir.

M. le Président: La présidence éprouve certaines difficultés. Le député de The Battlefords-Meadow Lake voudrait prendre la parole, mais il a déjà parlé pendant 23 minutes. D'autres députés aimeraient eux aussi prendre la parole. Si le député souhaite poser une question, je l'invite à être bref.

M. Anguish: Je serai bref, monsieur le Président. J'ai toujours tenu les observations et les questions pour deux choses différentes. J'aimerais interroger le président du Conseil du Trésor au sujet de la création d'emplois. Je trouve que dans les documents budgétaires on compare injustement la situation qui existait en 1983-1984 à celle de 1984-1985. Nous savons tous que les comptes publics pour l'année financière 1983-1984, n'ont pas encore paru et que le budget n'est qu'une prévision des dépenses que le gouvernement compte engager en